

# Procédure d'appel et de déclenchement d'intervention

**Exclusivement réservée** aux collectivités locales conventionnées et aux services donneurs d'ordres habilités par l'État.  
> Gendarmerie, Police, pompiers, élus, DDCSPP...



## Comment fonctionnent nos services ?

1		<p>Divagation des animaux sur la voie publique.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Errants, dangereux ou blessés</li><li>▪ Ramassage des animaux décédés (n'excédant pas 40Kg.)</li></ul>
2		<p>Les services habilités par la mairie contactent nos services directement.</p>
2		<p>L'appel est enregistré par nos équipes qui déclenchent l'intervention.</p>

## Nous contacter

 **Centre animalier de Chailly-en-Brie**  
1913, route du Poirier Gendarme, Le Paré  
77120 - Chailly-en-Brie  
chaillyenbrie@sacpa.fr

**Responsable du centre :**  
Yohan Laz

**Horaires d'ouverture au public :**  
Lundi au vendredi : 9h - 17h30  
Samedi : 9h - 13h



**Durant les horaires d'ouverture :**  
▪ 01 64 75 49 74

**En dehors des horaires d'ouverture :**  
▪ 06 80 67 61 55  
> Numéro d'astreinte confidentiel

!

## Informations nécessaires à l'intervention

- Nom
- Fonction
- Numéro de téléphone
- Adresse du lieu de l'intervention
- Type et nombre d'animaux à prendre en charge



**Le technicien est déjà en ligne ?**  
*Merci de laisser vos coordonnées téléphoniques ainsi que votre nom dans votre message.*

# VigiPets.fr

**Animal perdu, trouvé ?**  
**Déclarez-le sur VigiPets.fr**



**1 animal est perdu toutes les 10 minutes...**  
Ayons tous ensemble le réflexe VigiPets !

   @VigiPets